

**COMMUNE D'IXELLES**  
**Madame Nathalie Gilson**  
**Echevine de l'Urbanisme**  
Chaussée d'Ixelles, 168  
**B – 1050 BRUXELLES**

V/réf. : 7B/PU/LVD/VM/6092  
N/réf. : AVL/KD/XL-2.481/s.544  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

**Objet : IXELLES. Rue du Châtelain, 42.**  
**Transformation et extension de l'immeuble, ajout de lucarnes.**  
**Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.**  
*(Correspondante : Mme V. Minne)*

En réponse à votre demande du 26 septembre 2013, sous référence, réceptionnée le 2 octobre 2013, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 23 octobre 2013.

La demande concerne une maison qui date d'avant 1932. Elle se situe dans la zone de protection de la maison personnelle de l'architecte Antoine Pompe, sise rue du Châtelain, 47.

Le projet vise la rénovation de la maison et son extension en façade arrière. Les travaux prévoient notamment :

- en façade avant : la modification des divisions de châssis et la création d'une lucarne dans le versant de toiture ;
- en façade arrière : l'isolation de la façade, la création d'une lucarne en toiture, l'aménagement d'une terrasse (2e étage) et d'une toiture végétalisée.

A l'examen des plans, il apparaît que les interventions projetées n'auraient pas un grand impact sur le bien classé. Toutefois, la nouvelle division des châssis à petits-bois en façade avant perturberait la lisibilité de la façade néoclassique et de l'ensemble qu'elle forme avec la maison jumelée (n°44).

La CRMS encourage donc le maintien des divisions actuelles (et, si possible la conservation/restauration des châssis) ou la reproduction de celles du n°44.

Par ailleurs, au cas où la façade serait réendueite, la CRMS demande d'utiliser en enduit traditionnel (à la chaux) et de reprendre le même ton clair que celui de la maison voisine (n°44).

En ce qui concerne l'aménagement des lucarnes et d'une terrasse, les règlements urbanistiques en vigueur seront rigoureusement suivis.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme O. Goossens (+ par mail : Mmes O. Goossens, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. H. Lelièvre, Th. Wauters) ;  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme V. Henry.